

L'accès à l'avocat face aux mesures de privation de liberté des étrangers

À la frontière, à domicile, en détention :
l'avocat avant qu'il ne soit trop tard ?

Le colloque se déroulera en français

15h00 - Mot d'accueil

Me Marc Dal, Bâtonnier de l'Ordre français des avocats du Barreau de Bruxelles

Me Yves Oschinsky, Président de l'Institut des droits humains du Barreau de Bruxelles

Me Anton Lana, avocat à Rome et Président de l'Institut des droits de l'homme des avocats européens (IDHAE)

15h10 - Introduction – L'avocat avant qu'il ne soit trop tard : repenser les garanties procédurales face à la privation de liberté des étrangers

Me Matthieu Lys, avocat au Barreau de Bruxelles, maître de conférences invité à l'UCLouvain

15h20 - Le Pacte migratoire à l'épreuve de la détention : quelles garanties procédurales et quel accès à l'avocat en Belgique ?

Me Antoinette Van Vyve, avocate au Barreau de Bruxelles

15h40 - De l'arrestation à l'éloignement : regard français sur le droit d'accès à l'avocat d'un étranger à quel moment l'étranger a-t-il réellement accès à un avocat ? Le regard français

Me Emmanuelle Cerf, avocate au Barreau de Paris

16h00 - Entrer au domicile pour arrêter et éloigner : les visites domiciliaires à l'épreuve de l'État de droit

Ismaël Nuino, député fédéral, président de la Commission de la Justice de la Chambre des représentants

16h20 - Un « Salduz » pour les étrangers ? L'accès à l'avocat avant la décision de détention administrative

Khalil Aouasti, député fédéral, ancien avocat

16h40 - Les « return hubs » aux frontières de l'État de droit : peut-on externaliser la détention sans externaliser les droits fondamentaux ?

Me Anton Giulio Lana, avocat au Barreau de Rome

17h00 - Conclusions : Extension et généralisation de la détention des migrants, affaiblissement des garanties procédurales et externalisation du contrôle migratoire : quel rôle pour les juges dans la protection de l'État de droit ?

Françoise Tulkens, ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme

17h20 - Débat avec les intervenants et le public – L'avocat avant qu'il ne soit trop tard ?

Modération : Me Matthieu Lys

17h45 - Drink à l'issue du colloque